

1. La souscription en faveur du Patronage est de \$5.00 ou de \$2.50 suivant le cœur et la caisse du donateur.

2. Adopter un apprenti et pouvoir à son entretien au Patronage, est aussi une très belle forme de la charité : c'est imiter Dieu qui a daigné faire de chacun de nous ses fils d'adoption.

3. L'œuvre du pain de Saint-Antoine est à la portée de tous. Elle est d'une grande puissance pour obtenir de Dieu toutes les grâces. Et quel est l'homme qui n'ait rien à demander ? Or il est un secret infallible d'être exaucé et c'est le saint Évangile qui le révèle : « Donnez, il vous sera donné ».

Ne pouvez-vous donner en argent, donnez en nature : pain, viande, légume ; linge, habits, chaussures ; jeux, livres, objets classiques. Tout ce qui concourt à l'entretien, à l'instruction, à l'éducation des jeunes apprentis nous est utile. Tout sera consacré en lettres d'or au livre de vie, Dieu lui-même s'y est engagé : « Quiconque donnera seulement un verre d'eau froide à l'un de ces petits, parce qu'il est mon disciple, je vous le dis en vérité, il ne perdra pas sa récompense ».

LE DIRECTEUR DU PATRONAGE,

FRÈRE LUDOVIC.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 15 janvier 1910.

M. l'abbé Narcisse Gagnon, ancien curé de Sainte-Flavie, diocèse de Rimouski, décédé le 13 de ce mois, était membre de la Société d'une Messe.

Archevêché de Montréal, le 17 janvier 1910.

M. l'abbé Léonardo Mazzotta, ancien desservant des Italiens à Montréal, décédé aujourd'hui, était membre de la Société d'une Messe.

Emile Roy, chan., *chancelier*.